

Circuit du Pont des Gouttes à Saint-Avit-Saint-Nazaire



Randonnée n°483247

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

La promenade se pratique en pleine nature, à travers pommiers, vignes, maïs, etc... Vous empruntez le Pont des Gouttes et découvrez une des plus belles chartreuses du Périgord, datant de 1686. Ce circuit est agréable pour tous les âges.

Durée :	1h15	Difficulté :	Facile
Distance :	4.38km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	4m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	4m	Commune :	Saint-Avit-Saint-Nazaire (33220)
Point haut :	31m		
Point bas :	25m		

Description

De Sainte-Foy-la-Grande, prendre la D936 en direction de Bergerac. Au croisement, après le panneau indiquant le lieu-dit Les Briands, bifurquez à droite et rejoignez le parking de la Baignerie, autrefois chambres d'hôtes au croisement de la Route des Petits Briands et de la Route du Temple.

(D/A) En suivant le balisage, suivez la route pour arriver au hameau des Petits Briands. Vous découvrirez ou redécouvrirez que l'agriculture reste un fleuron de la commune.

(1) Virez à droite et poursuivez à travers des vergers, des vignes de l'appellation Sainte-Foy-Bordeaux puis des bois. Passez sur le pont rustique du Ruisseau des Gouttes. Vous aurez peut-être l'occasion d'apercevoir des chevreuils, lièvres, lapins tout au long de votre promenade.

(2) À la route, tournez à droite traversez la voie ferrée et poursuivez jusqu'aux Barathons.

(3) Tournez à droite, repassez le Ruisseau des Gouttes et continuez jusqu'à la prochaine bifurcation.

(4) Tournez à droite sur le chemin orienté Nord-Ouest. À la lisière du bois, prenez à gauche et rejoignez le lieu-dit La Grande Pièce.

(5) Revenez au point de départ en passant devant "Le Jardin", parc privé de plantes vivaces. (Entrée payante) **(D/A)**.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-pont-des-gouttes-a-saint-avit/>

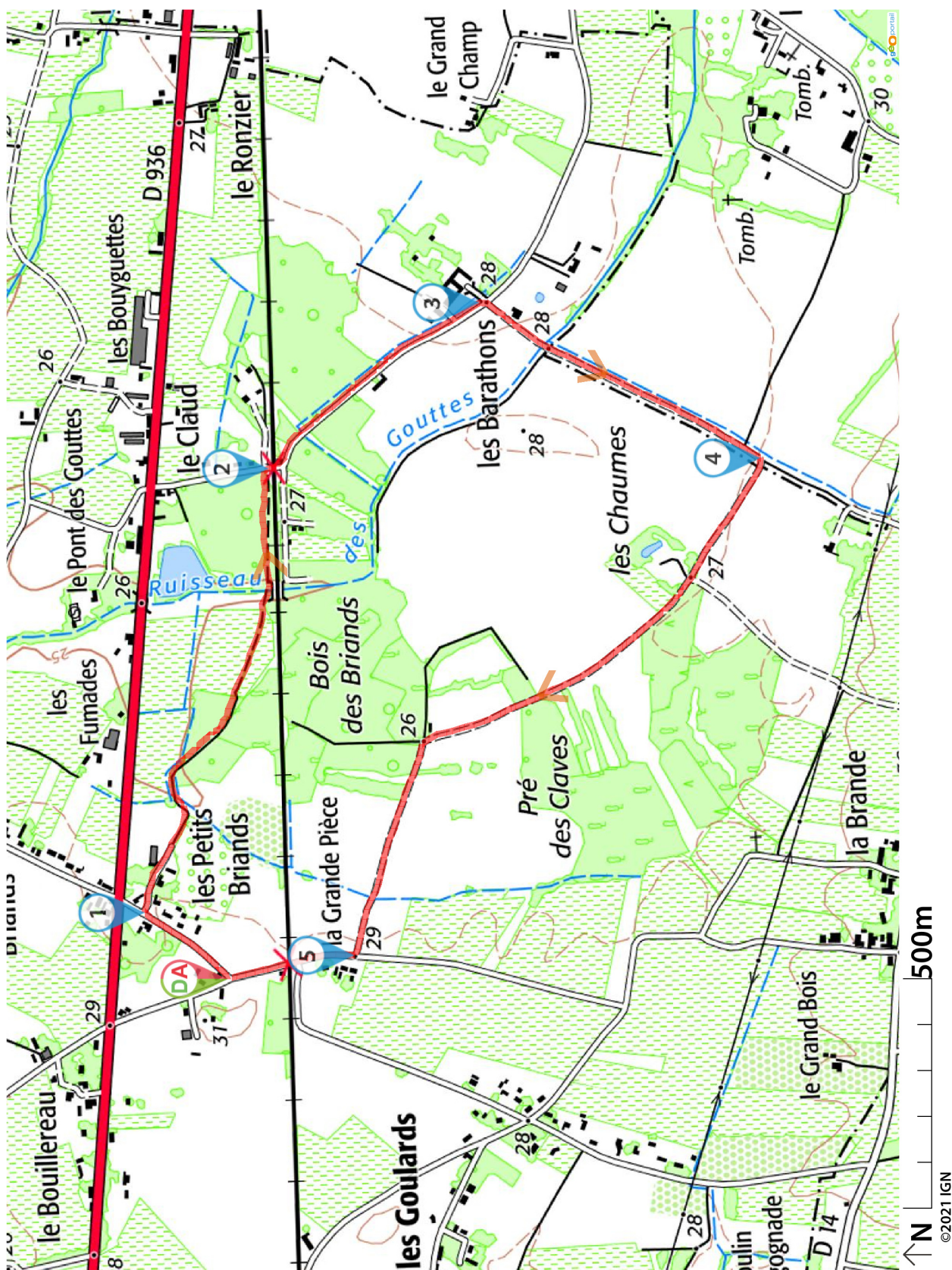
En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Points de passages

- D/A Parking de La Baignerie**
N 44.837818° / E 0.274739° - alt. 29m - km 0
- 1 Les Petits Briands**
N 44.839436° / E 0.276574° - alt. 30m - km 0.23
- 2 À droite à la route**
N 44.837006° / E 0.288831° - alt. 29m - km 1.31
- 3 Les Barathons**
N 44.83289° / E 0.293414° - alt. 28m - km 1.91
- 4 Chemin à droite**
N 44.827389° / E 0.289122° - alt. 27m - km 2.61
- 5 La Grande Pièce**
N 44.835335° / E 0.275404° - alt. 28m - km 4.11
- D/A Parking de La Baignerie**
N 44.837734° / E 0.274783° - alt. 29m - km 4.38

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.